

LE GIJOU : UNE RIVIÈRE QUI COULE ...

Nous avons terminé en octobre, la troisième phase de restauration de la rivière Gijou.

Cette année, les travaux se sont concentrés sur la commune de Lacaze et la moitié de la rivière est maintenant restaurée.



50% du financement du projet, du Conseil Général du Tarn à hauteur de 25% et du Conseil Régional à hauteur de 5%. Ainsi, c'est 80% du projet qui a été financé par les organismes cités. Les propriétaires n'ont pas déboursé d'argent pour ces travaux qui étaient pris en charge par la Communauté

Un bilan s'impose :

D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que le projet de restauration environnementale de la rivière est un succès puisque l'objectif principal de protection de la rivière dans l'intérêt général est atteint.

Ainsi, c'est plus de 25 kms de cours d'eau qui ont été restaurés depuis le lancement en 2008. En 2010, sur la commune de Lacaze, nous avons travaillé sur un linéaire de près de 12 kms.

Nous avons élagué plus de 300 branches, abattu près de 350 arbres et éliminé une soixantaine d'embâcles. Au final, c'est plus de 75 tonnes de bois qui a été retiré du lit de la rivière (embâcles et arbres en travers du lit), 140 kgs de déchets qui ont été évacués et des coupes d'arbres allant jusqu'à 100 cm de diamètres qui ont été effectuées.



Les travaux ont pris 3 mois étalés sur la période de juin à octobre.

L'équipe qui a réalisé ce chantier, a assuré le travail dans les conditions de sécurité et de protection du milieu aquatique exigées par la réglementation (loi sur l'eau et le milieu aquatique).

Pour ce chantier, nous avons reçu de l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de

de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaze, dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général qui a été obtenu en juillet 2007.

La prochaine étape du chantier sera la restauration ponctuelle de points noirs, suite à des intempéries ou crues importantes de la rivière. L'année 2011 sera aussi une année de bilan général de chantier avant d'entamer la phase d'entretien de la rivière.

D'autres projets sont prévus pour 2011 dont le diagnostic de cours d'eau sur le territoire intercommunal, l'étude d'un projet sur la commune de Vabre... Cette année charnière doit nous permettre de réorienter les actions sur les cours d'eau, en gardant à l'esprit les besoins et souhaits des acteurs de la rivière.

C'est une année chargée qui s'annonce !

Yannick Lecoultre,

technicienne rivière à la communauté de communes des vals et plateaux des monts de Lacaze



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

Historique

2000 : Après plus de 20 ans de travail en commun... le mariage de 6 Communes rurales (Ferrières / Lacaze / le Masnau Massuguiés / St Pierre de Trivisy / St Salvi de Carcavés / Vabre.) allant de 100 à 865 habitants a répondu à la fois à la nécessité de mettre en commun leurs moyens pour être plus forts et à l'attrait de financements d'État incitatifs.

2002 : deux Communes, Castelnau de Brassac et le Margnès, respectivement peuplées de 874 et 57 habitants les ont rejointes, motivées par l'absence d'hégémonie et la volonté marquée de la Communauté de Communes d'axer son travail sur le développement durable de son territoire.

Le transfert de compétences

C'est quoi une compétence ? C'est une mission que remplit la commune pour l'intérêt général. Cette mission peut être confiée (on dit déléguée) à la communauté de communes par la commune ; c'est le cas des compétences suivantes :

Développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques existantes et à créer.

- Étude, création et gestion de Zones de Développement Éolien.

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- Appui à l'installation d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes par des procédures d'atelier relais, par une procédure de Vente en État Futur d'Achèvement, par une procédure de Vente à l'issue, par un système de location vente, ou par l'aménagement d'immobilier collectif d'entreprise : *dans ce cadre la communauté de commune a réalisé un Hôtel d'Entreprises à Vabre avec trois ateliers, et a aidé à l'installation de 5 entreprises à Vabre et Castelnau de Brassac.*

- Création et gestion d'équipements structurants à vocation touristique et/ou culturel : *création et gestion d'un aventure parc à St Pierre de Trivisy et d'un Pôle Culturel à Ferrières.*

- Procédures contractuelles de développement, notamment contrat Pays (Périmètre et Charte), actions de coopération décentralisée.

Electrification :

- Investissement, entretien et dissimulations des réseaux électriques de la communauté, délégué au Syndicat Départemental (le SDET) en 2010

- Investissement et entretien de l'éclairage public.

Aménagement de l'espace :

- Aménagement rural d'intérêt communautaire : création et entretien de sentiers de randonnée.

La communauté de communes a un rôle de mise en cohérence et de coordination des actions sur les 211 km de sentiers de randonnée. *Ceux-ci sont inscrits au schéma départemental de la randonnée et figurent dans le recueil des Sentiers de Randonnées « Topoguide » publié chaque année par la Communauté de Communes.*

- Schéma de Cohérence Territoriale : la communauté de communes participe à la mise en place d'un SCOT sur les monts de Lacaune et le Sidobre

- Zones d'aménagement concerté : *c'est le cas à Vabre où la Communauté de Communes étudie la possibilité d'extension de la zone artisanale existante.*

- Acquisition de réserves foncières nécessaires à la réalisation des projets de la Communauté de Communes.

- élaboration, approbation, révision, modification et mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal : *le PLUI est opérationnel depuis le 15 novembre 2010*

Voirie

- Création, aménagement et entretien des voiries communales revêtues

- Investissement et entretien, signalétique et signalisation des 330 km voiries communales transférées à la Communauté de Communes.

Depuis 2010 la Communauté de Commune s'est dotée de personnel et s'est équipée pour entretenir elle-même la voirie.

Habitat et cadre de vie :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou de Plans d'Intérêt Général.

- Aménagement des cœurs de villages de Lacaze, Saint Salvi de Carcavés, Saint Paul de Massuguiés [Commune du Masnau Massuguiés], Biot [Commune de Castelnau de Brassac] et La Grange [Commune du Margnès]

Action sociale

- Actions en faveur de la jeunesse, de l'enfance, de la petite enfance : la communauté de communes finance deux micro crèches ainsi qu'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, à Vabre et à St Pierre de Trivisy. Elle finance aussi les actions à destination de l'enfance et de la jeunesse des associations du territoire.

- Actions d'information en faveur des personnes âgées : création d'un Centre d'Hébergement pour Handicapés Vieillissants à Biot, commune de Castelnau de Brassac

Environnement :

- Collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés : c'est 577 points de collectes, 550km de tournée par semaine, 120 tonnes de tri et 780 tonnes d'ordures ménagères collectées chaque année ;
- Restauration et entretien des berges de rivières dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

La communauté de communes pourra également intervenir au profit de ses communes membres ou d'autres collectivités comme mandataire : c'est le cas pour la réhabilitation du Château de Lacaze qui restera communal, la communauté de communes n'intervenant que pour la réalisation des travaux et le financement.

Fiscalité: TPU MIXTE

C'est la Communauté de Communes qui perçoit les **Taxes Professionnelles** puis elle reverse aux Communes le montant de taxe correspondant au montant qu'elles percevaient à leur entrée dans la Communauté de Communes : c'est un peu une assurance collective : la communauté de communes garantit cette somme même si les entreprises quittent la commune ; si la Communauté de Communes a fait des travaux pour le compte des communes, ceux-ci seront déduits du reversement .

C'est un principe majeur de solidarité et de mutualisation des risques

La Communauté lève aussi l'impôt (**Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti**) en plus des Communes, c'est d'ailleurs ce qui en fait un EPCI à fiscalité propre

L'État finance aussi directement la Communauté via la **Dotations Globales de Fonctionnement**

A partir de 2011 la taxe professionnelle sera supprimée et remplacée par trois autres taxes, (contribution foncière des entreprises, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et la taxe sur les éoliennes) ce qui nécessitera un réajustement de la fiscalité locale qui sera réalisé dès que l'Etat aura fourni des données fiables.

De la démocratie interne à la démocratie participative

Démocratie interne: Les 23 représentants des Communes sont issus des Conseils Municipaux selon la clé de répartition suivante:

- 2 délégués par Commune de moins de 100 habitants
- 3 délégués par Commune pour la première tranche de 100 à 1000 habitants,

- 1 délégué supplémentaire par tranche supplémentaire entamée de 1000 habitants. Ils élisent le Président, les Vices Présidents et les membres du Bureau pour la durée de la mandature.

Le processus décisionnel : un lien permanent avec le territoire

La Communauté est constituée de **11 commissions** qui travaillent sur des sujets divers (*de la voirie aux ordures ménagères en passant par la culture, le tourisme ou les énergies renouvelables*). Celles-ci sont ouvertes aux acteurs locaux : associations, entreprises, chambres consulaires...

Le résultat du travail de ces commissions est présenté en Bureau puis au Conseil de Communauté qui décide de l'opportunité et des modalités de mise en œuvre des actions.

Point fort : un véritable brassage d'idées et des allers-retours réguliers avec le terrain.

Point faible : difficulté à mobiliser les gens pour qu'ils participent.

Son budget

1,5 millions d'euros de dépenses (dont 80 % en investissement) financés par les Dotations de l'Etat [35%], les partenaires financiers : Europe, Conseil Général et Conseil Régional [35%], les Taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière [15%] et les communes [15%].

10 ans après...

Des réalisations : *Un hôtel d'entreprises, un atelier de découpe, l'installation de 5 entreprises, des cœurs de village embellis à Lacaze, Castelnau de Brassac, Saint Salvi de Carcavès et au Masnau Massuguiès, , un Aventure Parc, un Office du Tourisme, le château de Lacaze, un Musée du Protestantisme les micro crèches de Vabre et Saint-Pierre de Trivisy , le Presbytère du Margnès, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et, en cours, la réhabilitation de la piscine de Vabre, la création d'une maison des services publics, d'un centre d'hébergement pour handicapés vieillissants et des aménagement de « points touristiques »...*

Ses points faibles :

Difficulté à expliquer aux citoyens la complémentarité des missions entre la Commune et la Communauté de Communes

Ses points forts:

Renforcement des moyens techniques, humains et financiers.
Capacité de mobilisation de financements externes.
Renforcement des solidarités de territoires.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Les membres du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2011, que cette nouvelle année vous soit agréable à tous.

Monsieur Serge BOULANGER, Président a démissionné en cours d'année 2010, nous le remercions pour son dévouement et ces années passées avec nous.

Le nombre de touristes passés au Syndicat a été stable par rapport à 2009.

Nous espérons que l'ouverture du château nous amènera une animation touristique supplémentaire.

Le Syndicat d'Initiative remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, les employés municipaux, les commerçants qui toute l'année nous apportent leur soutien et leur générosité.

Le Syndicat d'Initiative comme tous les ans organise des manifestations et vous communique les dates à retenir (*ci-contre*).

Le Syndicat souhaite accueillir toutes les personnes qui veulent « bénévolement » s'investir pour que notre village continue à vivre et reste le relais de toutes les autres associations.

VALLÉE DU GIJOU

Café-Philo "L'écologie, ça suffit ?"

Le 21 octobre, l'association Vallée du Gijou organisait à Lacaze un débat sur le thème des rapports de l'écologie et de l'économie : la crise écologique et climatique nécessite-t-elle la mise au pas de l'économie, ou au contraire la crise économique fait-elle de l'écologie un luxe de riches ? Au programme : Gérard Onesta, ancien vice-président du Parlement Européen et actuel vice-président du Conseil Régional Midi-Pyrénées (Europe Écologie), et Loïc Steffan, professeur agrégé d'économie et de gestion, chargé de cours à la Faculté Champollion d'Albi. Une cinquantaine de personnes s'étaient déplacées pour participer au débat.

Après avoir admiré le château de Lacaze flambant neuf (il restait même une partie de l'exposition de sculptures de Bob Morse), les deux intervenants exposèrent leurs visions des problèmes actuels de la planète : les dérèglements climatiques, la boulimie de matières premières, de pétrole, de ressources en eau, le chômage... Étonnamment, les diagnostics des conférenciers se sont révélés très proches, et tous deux ont déploré que les préoccupations écologiques soient partout dans les discours, mais encore peu dans les budgets.

Constatant tous deux que le changement de mode de vie par rapport à ces problèmes peut être un facteur d'emplois et de richesses, et qu'une société fonctionne mieux quand on réduit l'écart entre les plus pauvres et les plus riches, ils ont évoqué la nécessité de réformes fiscales : la fiscalité actuelle taxe le travail et non la richesse, il faudrait taxer ce qu'on veut supprimer, la pollution, et détaxer ce qu'on veut conserver, le travail.

Cette proximité de point de vue entre les deux intervenants a été certes peu propice pour lancer un débat aussi animé que d'habitude sur des sujets de société aussi pressants. Mais elle montre aussi que l'urgence des problèmes s'est enfin imposée à tout le monde.

Et la soirée s'est terminée convivialement en discutant autour de nos verres de jus de pomme...

L'agenda du SI:

8 mai : vide grenier et marché du terroir

26 juin : rencontre équestre et pédestre suivie d'un repas le midi ouvert à tous

juillet : randonnée pédestre (date à fixer)

29 juillet : vernissage exposition des peintres locaux

1^{er} quinzaine d'août : exposition des peintres locaux
août : randonnée pédestre (date à fixer)

6 août : rallye touristique suivi d'un repas le soir ouvert à tous

9 octobre : fête de l'automne, marché du terroir et artisanat, repas le midi ouvert à tous

novembre : loto (date à fixer)

Les dates manquantes vous seront communiquées sur la prochaine Gazettoise.



ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'Association Culturelle et de Gymnastique Volontaire de Lacaze (ACGYVOL) vient de se créer à Lacaze. Elle est ouverte à tous et chacun est le bienvenu. Les séances ont lieu pendant les périodes scolaires et moyennant une participation financière :

Le mardi de 16h à 17 h

Le jeudi de 19h15 à 20h15

Elles ont lieu dans les locaux de l'ancienne école de Lacaze.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler le 05 63 50 16 51 ou le 05 63 37 26 03.

Composition du bureau :

Présidente : Brigitte ROUSSELET

Trésorier : Franck MAFFRE

Secrétaire : Josiane MADERN

COMITÉ DES FÊTES

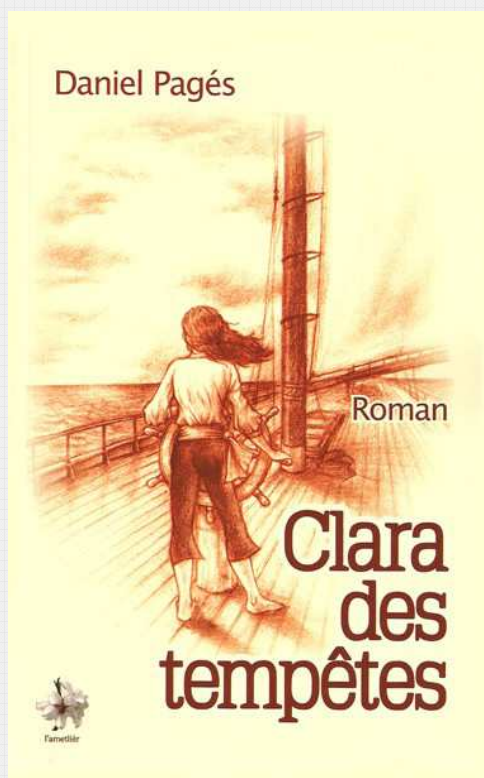
La fête a bénéficié d'un temps magnifique et d'une ambiance très agréable.

Le comité des fêtes reste ouvert à tous et à toutes suggestions et tient à remercier tous les bénévoles qui ont aidé au bon déroulement des festivités (en participant à l'aubade, à la préparation des plateaux, au bar, à la mise en place des tables et au nettoyage du lendemain ainsi qu'en prêtant du matériel).

Merci de votre présence et à l'an prochain !



DANIEL PAGÉS

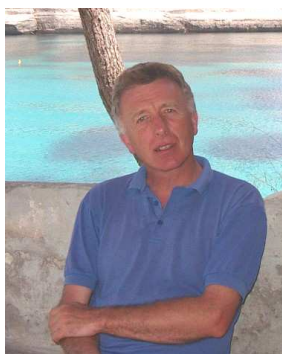


L'histoire

Port-Vendres, fin mai 2008. Laura rejoint, au crépuscule, sa crique préférée. Pendant qu'elle se baigne dans l'eau encore fraîche de ce début d'été méditerranéen, apparaît brusquement une magnifique goélette. Rien de plus normal, la baie est un bon abri fréquenté par nombre de navigateurs. Mais quand le fin bateau blanc disparaît comme par enchantement, la jeune fille commence à se poser des questions. D'autant que, chaque soir, le navire revient, au premier éclat du phare.

Accompagnée de son ami Alex, Laura mène l'enquête sur ce voilier fantôme. De découverte en découverte, cette aventure les mènera loin de leur pays catalan, dans l'Argentine de la fin du 19e siècle, où débute une histoire d'amour plus forte que le temps et la mort.

L'auteur



Daniel Pagés est né dans la vallée du Gijou, dans la commune de Lacaze.

Successivement éducateur de jeunes en difficultés, paysan et skipper professionnel de voiliers, Il accompagne, plusieurs mois par an, des enfants dans la découverte du milieu marin sur l'île d'Oléron, en Corse ou ailleurs.

Pour lui, l'océan, ses habitants et ses voyageurs, mythiques ou réels, sont une éternelle source d'histoires, comme celle qu'il nous conte dans ce roman sensible et attachant.

Où acheter Clara des tempêtes ?

Maisons de la presse de Viane, Vabre, Saint-Pierre de Trivisy, Montredon-Labessonnié

Librairie Coulié à Castres

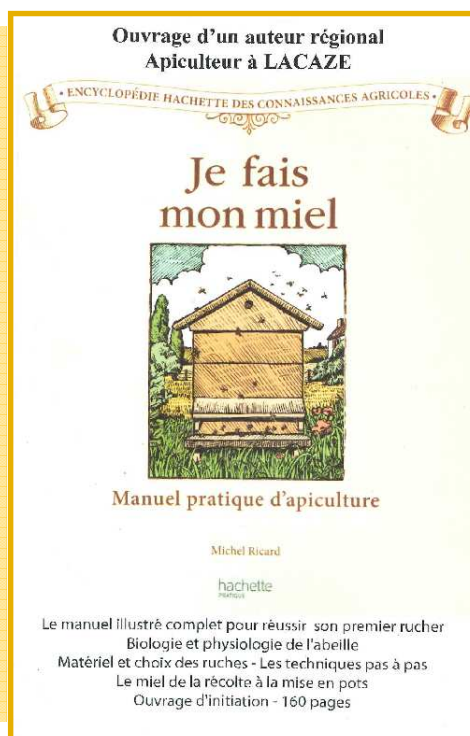
Directement chez l'auteur à Ganoubre.

MICHEL RICARD

Le manuel illustré complet pour réussir son premier rucher.

Les connaissances essentielles sur les abeilles : les espèces, la colonie, la communication, les prédateurs, la pollinisation. Miel, gelée royale, pollen, propolis, cire, venin : une présentation de tous les produits et récoltes des abeilles. Le matériel de l'apiculteur et le choix des ruches. Le calendrier des activités apicoles, mois par mois. Les notions indispensables pour acheter une colonie et implanter ses ruches sur son terrain.

Les techniques expliquées pas à pas pour entretenir ses ruches et récolter le miel. La mise en pots et les caractères gustatifs des miels.



Le manuel illustré complet pour réussir son premier rucher
 Biologie et physiologie de l'abeille
 Matériel et choix des ruches - Les techniques pas à pas
 Le miel de la récolte à la mise en pots
 Ouvrage d'initiation - 160 pages

CAP SUR LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE

Le passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) est prévu le **8 novembre 2011** pour le département du Tarn. Cette date marquera l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la diffusion numérique. Pour continuer à recevoir les programmes TV, certains devront modifier leur équipement. Petit tour d'horizon....

ETES VOUS CONCERNÉS ?

☞ **Vous recevez la télévision par antenne râteau ou antenne intérieure et vous recevez les 6 chaînes historiques (ou moins de 6 chaînes):** vous devrez donc vous équiper pour passer à la télé numérique.

Pour recevoir la télé numérique avec une antenne râteau, il faut d'une part se **situer dans une zone couverte par la TNT, à l'heure actuelle la commune de Lacaze n'est pas couverte par la TNT.** Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel déploie depuis mars 2005, la TNT sur le territoire français et a pour objectif de couvrir 95 % de la population d'ici le 30 novembre 2011.

D'autre part, il faut être équipé d'un adaptateur TNT branché sur la prise PÉritel, ou bien d'une télévision « TNT intégrée » (**tous les téléviseurs vendus depuis le 5 mars 2008 contiennent un adaptateur TNT intégré**) qui permet de recevoir les 19 chaînes gratuites de la TNT, il est aussi possible de s'abonner à un bouquet de chaînes supplémentaires (Canal+, TNTop, TV Numeric).

Dans la mesure où nous ne sommes pas encore couverts par le réseau numérique terrestre, se munir d'un adaptateur TNT ne permet pas de recevoir les 19 chaînes gratuites.

Il faut donc s'assurer que vous serez situés en zone couverte par la TNT au moment du passage à la TNT, en novembre 2011 avant d'acheter ce genre d'équipement.

Pour les zones qui resteront blanches (non couvertes par la TNT), **une solution, La parabole:**

Vous pouvez bénéficier des chaînes numériques gratuites de la TNT en vous équipant d'un **pack pour la réception gratuite de la TNT par satellite** que vous trouverez chez n'importe quel distributeur.

Deux offres existent, **FRANSAT** et **TNTSAT**. Il faut **aussi s'équiper d'une parabole d'au moins 60 cm de diamètre** orientée vers le satellite AB3 avec un pack FRANSAT ou vers le satellite ASTRA

avec un pack TNTSAT.

A noter qu'il est aussi possible de recevoir la TNT par le câble et par l'ADSL (Internet haut débit) mais les habitants Lacazois n'ont pas accès à ces types de réseaux à l'heure actuelle.

☞ **Vous recevez la télévision par le biais d'une parabole :**

⇒ **Vous ne recevez que les 6 chaînes nationales ou moins de 6 chaînes :** vous recevez donc la télévision analogique par satellite : vous devrez donc vous équiper pour passer à la télé numérique.

Vous devez vous procurer un **pack pour la réception gratuite de la TNT par satellite (FRANSAT ou TNTSAT)** que vous trouverez chez n'importe quel distributeur.

Vous devez orienter votre parabole vers le satellite AB3 avec un pack FRANSAT ou vers le satellite ASTRA avec un pack TNTSAT.

⇒ **Vous recevez 19 chaînes ou êtes abonnés à Canalsat, chaînes canal+, orange... :** vous n'êtes pas concernés et n'avez pas de changement d'installation à effectuer.

Combien ça coûte?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €
Adaptateur TNT double tuner HD	de 50 à 100 €
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150 €
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	à partir de 280 €

LES AIDES DE L'ÉTAT

☞ Les d'aides financières

⇒ **Pour les foyers résidant dans une zone couverte par la TNT** c'est-à-dire les zones où les chaînes de la TNT peuvent être reçues par une antenne râteau ou intérieure, deux types d'aides financières (cumulables) sont versées sous certaines conditions (résidence principale, conditions de ressources, exonération de la redevance audiovisuelle) :

- **Une aide à l'équipement** (achat d'adaptateur, de TV, ...) de 25 € maximum.
- **Une aide à l'antenne** (adaptation, réorientation ou remplacement d'antenne râteau ou intérieure) de 120 € maximum.

⇒ **Pour les foyers résidant dans une zone qui ne sera pas couverte par la TNT**

Une aide à la réception de 250 € maximum, accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (câble, satellite ou ADSL).

☞ L'assistance technique

Sont concernés les foyers dont les membres ont **plus de 70 ans ou dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 80% et qui reçoivent uniquement les chaînes analogiques** (TF1, France 2, France 3, Canal + en clair, France 5/Arte et M6) à l'aide d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure.

Vous pouvez bénéficier de cette aide à partir du moment où vous voyez défiler plusieurs fois par jour sur votre écran de télévision un bandeau d'information.

L'assistance technique c'est **un professionnel qui se déplace chez vous gratuitement** pour réaliser la prestation suivante :

- Information sur le passage au tout numérique
- Branchement de l'adaptateur s'il n'est pas intégré au téléviseur ou branchement de la télévision TNT intégrée
- Recherche et réglage des nouvelles chaînes
- Formation à la recherche des nouveaux canaux des chaînes

Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent tenter de vous vendre du matériel inutile ou à des tarifs exagérés. Certains peuvent chercher à vous abuser en usurpant l'identité de France Télé Numérique.

Sachez qu'**un représentant de France Télé Numérique ne peut vous contacter par téléphone ou se présenter à votre domicile**, que pour une intervention d'assistance technique dans le cadre d'un RV fixé avec vous, et sur présentation d'un badge.

Pour vérifier votre éligibilité aux aides de l'état et obtenir les formulaires de demande d'aides, ou pour toutes informations sur la TNT :

www.tousaunumérique.fr

ou

0 970 818 818

du lundi au samedi de 8h à 21h
(prix d'un appel local)

SIVOM DU PLÔ DU LAC**Facturation de l'eau et de l'assainissement 2011**

Eau : - 2.00 € le m3 de 0 à 45 m3 de consommation
 - 1.30 € de 46 m3 à 1 000 m3
 - 1.00 € à partir de 1 001 m3

Assainissement : 0.90 € le m3

Abonnement mensuel au réseau AEP : 10.50 Euros par mois (soit 126 Euros par an)

Redevance de captage et prélèvement : 0.10 Euros le m3

Redevance Pollution (suivant tarif de l'AEAG) : 0.204 Euros le m3

Redevance de Modernisation réseau collecte (suivant tarif de l'AEAG) : 0.157 Euros le m3

Le SIVOM du PLÔ du LAC n'est pas assujetti à la T.V.A.

INFORMATION PERSONNES ÂGÉES

Le Département a décidé de prioriser le développement de la mission « Information et coordination gérontologique » auparavant exercée par 4 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC). Cette mission est donc rattachée depuis le 01/10/2009 aux services du Conseil Général et cette nouvelle organisation permet aujourd'hui de couvrir l'ensemble du territoire Tarnais.

Désormais, pour toute question sur le quotidien des personnes âgées (questions relatives aux services d'aide à domicile, aménagement de l'habitat, chèques emploi services universels, l'APA...), vous pouvez contacter le numéro vert départemental « Informations Personnes Agées », (appel gratuit depuis un poste fixe) au : **0 805 60 81 81**

Par ailleurs, la Direction de la Solidarité, à laquelle est rattachée cette nouvelle mission, est représentée localement par 12 Maisons du Conseil Général, réparties sur tout le territoire Départemental.

Aussi, si vous souhaitez vous déplacer, vous pouvez vous rendre à

la Maison du Conseil Général de votre secteur, des agents vous recevront et vous renseigneront à l'adresse suivante:

**MAISON DU CONSEIL
 GENERAL DE BRASSAC
 Route de Salas
 81260 BRASSAC**

Pour des informations plus spécifiques, vous pourrez également rencontrer dans ces locaux, un évaluateur de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou un coordonnateur CLIC du Service Médico-social Personnes Agées qui y assurent une permanence hebdomadaire. Dans certains cas, une visite à domicile peut être réalisée.

De plus, sur demande, vous pouvez venir consulter la documentation sur les services et structures dédiées aux personnes âgées que les coordonnateurs CLIC mettent à disposition.

**Pour prendre rendez-vous,
 contactez le :
 05 63 71 53 71**

Enfin, pensez à consulter le site internet du Conseil Général qui vous permet de télécharger ou de consulter un dossier APA en ligne : **www.tarn.fr**

**VOITURES
 ANCIENNES**

Le club TARN AUTO RETRO (Castelnau de Brassac) organise le 13 février 2011 la première ronde hivernale des clous lacauais.

Il s'agit d'une balade de voitures anciennes qui ne revêt aucun caractère sportif et qui ne donnera lieu à aucune moyenne imposée, ni aucun chronométrage.

Les véhicules au nombre de 35 traverseront la commune de Lacaze le dimanche 13 février de 10h30 à 11h30.

CENTRE DE LOISIRS DE L'ADMR

L'accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 11 ans se fera selon le calendrier suivant :

Vacances d'hiver : du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2011
 et du lundi 7 au vendredi 11 mars 2011.

Vacances de printemps : du mardi 26 au vendredi 29 avril 2011
 et du lundi 2 au vendredi 6 mai 2011.

Vacances d'été : du lundi 4 au vendredi 29 juillet 2011
 et du lundi 22 août au vendredi 2 septembre 2011.

Possibilité de cantine à la maison de retraite.

Selon la demande une navette mini-bus de 8 places sera mise en place pour assurer le transport entre Lacaze et Saint-Pierre de Trivisy.

Pour plus d'informations Tel : 05 63 59 93 56 / 06 87 40 88 23

Mail : accueildeloisirs.admr@orange.fr